

La Vie Du Conseil⁶¹

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

Votre ville, vos élus, NOTRE RÉUSSITE COLLECTIVE!

Madame, Monsieur, chers amis, Avec ce nouveau numéro, vous allez prendre connaissance des résultats budgétaires remarquables obtenus par votre équipe municipale en 2016. En effet, selon l'Observatoire des Dirigeants de l'Industrie et des Services, organisme indépendant, **Château-Thierry se classe 1^{ère} ville de Picardie pour sa gestion financière et sa gouvernance** ! Cette gestion exemplaire n'est pas le fait du hasard, nous dépassons même nos objectifs avec des recettes et des économies de fonctionnement plus élevées que prévu. Si une gestion de qualité n'est pas une finalité en soi, elle est un moyen pour mieux développer notre ville et répondre à vos nombreuses attentes.

Oui, depuis 2008, nous respectons nos engagements et ils portent leurs fruits. Pas d'incertitude ni d'ambiguïté, nous faisons ce que nous disons, nous observons notre exigence de transparence. **Nous tenons nos promesses et vous le constatez d'abord et avant tout dans votre vie quotidienne à Château-Thierry.**

Mais pour nous, pas d'autosatisfaction, nous voulons et pouvons progresser encore et toujours, car il est nécessaire de s'adapter aux mutations que traverse notre société. Néanmoins, regarder la réalité telle qu'elle est ne doit pas nous empêcher de regarder ce qui est fait et d'en être fiers. Oui, **sachons aussi être fiers de notre réussite collective, ayons confiance en notre dynamique et surtout, fédérons nos énergies pour créer les conditions du bien commun.**

Jacques Krabal
Député-maire de Château-Thierry

Notre action locale est accomplie sans rien ignorer du contexte qui nous entoure et nous



■ Commémoration - **Journée de la Résistance**
Samedi 27 mai, 11h, Stèle Jean Moulin

■ **Memorial Day**
Dimanche 28 mai, 9h45, Cimetière américain

■ Café-éthique - **Réseaux sociaux et confidentialité**
Mardi 30 mai, 14h-16h, Centre Hospitalier J. de Navarre

■ **Départ du Paris-Ribeaupillé**
Mercredi 31 mai, Place Jean Moulin

A NOTER DÈS À PRÉSENT

Escale et livres chez La Fontaine
Samedi 3 et dimanche 4 juin

Exposition canine – Le Loup et le Chien
Samedi 10 et dimanche 11 juin

Fête de la musique - Mercredi 21 juin

Fêtes Jean de La Fontaine - Du 23 au 25 juin

7^{ème} Marché de l'art - Dimanche 2 juillet

Festival Musique en Omois - Jeudi 13 juillet

Voter, c'est s'exprimer, c'est être citoyen !
Élection présidentielle
23 avril et 7 mai 2017
Élections législatives
11 et 18 juin 2017

L'AGENDA DE VOS SORTIES

■ Exposition - **Photo club Arc-en-Ciel**
Jusqu'au 17 avril, Temple de Château-Thierry

■ Exposition - **Trouble/Netteté**
Jusqu'au 29 avril, médiathèque Jean Macé

■ Stage sportif (10-14 ans) - **Castel sport expérience spécial sports d'extérieur**
Du 10 au 12 avril, Stade municipal/Gymnase P. Brossolette

■ Stages artistiques - **Les Artpiculteurs**
Du 10 au 14 avril, Ateliers d'Art Albert Laplanche

■ Exposition - **Serge Mouille**
Du 15 avril au 17 juin, Espace d'activités U1, le Silo

■ **Veillée départementale du Centenaire du Chemin des Dames**
Dimanche 16 avril, 20h30, Monument aux Morts, Place P. Doumer

■ **Chasse aux œufs**
Lundi 17 avril, 13h30-17h30, château médiéval

■ Stage sportif - **Futsal féminin avec l'IEC**
Du 17 au 21 avril, gymnase R. Cassin

■ Concert Jeunes Talents - **Nicolas Chevereau**
Dimanche 23 avril, 17h, Chapelle du conservatoire

■ **Frappadingue Champagne Xtrem**
Dimanche 30 avril, centre-ville

■ Commémoration - **Journée de la déportation**
Dimanche 30 avril, 10h30, Monument des Déportés

■ Exposition - **PARTNER KUNST**, peintures et photographies d'artistes allemands
Du 6 au 24 mai, médiathèque Jean Macé

■ Commémoration - **Victoire du 8 mai 1945**
Lundi 8 mai, 10h30, Monument aux Morts

■ Spectacle – **Stabat mater furiosa**
Lundi 8 mai, 16h30, Espace Claude Varry (Théâtre O)

■ Concert - **Hommage à Georges Brassens**
par Michel Sadanowsky proposé par MEPO
Samedi 13 mai, 20h30, chapelle du conservatoire

■ **Bestiaire Jean de La Fontaine**
Livre V, fable 18 : L'Aigle et le Hibou
Dimanche 14 mai, château médiéval

■ **Rallye Fables et Champagne**
Dimanche 14 mai, parcours en ville

■ **Foire de printemps du COFOSA**
Du 18 au 21 mai, Palais des Sports M. Lesage et J. Royer-Crécy

■ **Festival Jean de La Fontaine**
Du 19 mai au 18 juin

■ **Nuit Européenne des musées**
Samedi 20 mai, dès 19h

■ **Fête des Ecoles de Rugby**
Dimanche 21 mai, stade municipal

■ **Musique en Thème - Raconte-moi une histoire**
Dimanche 21 mai, 11h, médiathèque Jean Macé

■ **Concert Marine's Band**
Vendredi 26 mai, 18h, Place de l'hôtel de ville

LIBERTÉ D'EXPRESSION Tribunes politiques

Toute vérité est bonne à dire
Tenir des propos déplacés, c'est une chose, accepter la réalité en est une autre bien plus importante pour nos concitoyens. Ainsi, si la ville vend des biens, c'est parce qu'ils sont inutilisés, vétustes et qu'ils alourdissent les charges communales. Comment laisser penser que la ville pourrait avoir deux piscines ? Par ailleurs, la bonne santé financière de notre commune est le résultat d'une gestion saine, rigoureuse et avérée, sans augmenter les impôts. Hier, les impôts de Château-Thierry étaient les plus élevés de l'Aisne. Aujourd'hui, nous sommes une des villes les mieux placées ! Voilà ce qu'ils n'acceptent pas ! Et puis, contrairement à ce qu'ils disent, la fusion des communautés de communes ne provoque aucune augmentation de la fiscalité pour les habitants. Voilà des faits, des réalités tangibles et vérifiables, non des insinuations mensongères comme se plaisent à en faire une poignée d'opposants à court d'arguments.
Groupe «Château-Thierry rassemblé»

Nous sommes toujours surpris de voir un conseiller municipal s'opposer par principe ou simplement pour ne pas laisser l'unanimité se faire... Ne serait-il pas plus constructif de travailler ensemble sur le fond des choses pour continuer de faire progresser notre ville ? Bien sûr, nous devons jouer, chacun selon nos convictions, notre rôle au sein du conseil municipal. Mais inutile de crier au loup quand notre ville ne rencontre pas de problème majeur et qu'au contraire, elle est bien gérée et va dans le bon sens. Nous, nous ne voulons qu'une chose : le mieux pour nos concitoyens castelthéodoriciens et il nous apparaît que les élus font le maximum pour atteindre cet objectif.

Groupe Droite Unie

Comment se glorifier d'une bonne gestion de la ville, quand la quasi-totalité de notre patrimoine est vendue (les prochaines ventes sont l'ancienne piscine et la maison des associations N Mandela). Le logement social est délaissé au profit des immeubles de standing, alors que beaucoup de familles vivent encore dans des taudis ! Seul contre tous j'ai refusé ce budget voté par la majorité « macroniste », la droite et l'extrême droite ! Dans un mois il faudra choisir: soit le retour en arrière de 80 ans de conquêtes sociales (Sécurité sociale, droits des travailleurs, retraites, durée du travail,...), remises déjà en cause avec les lois Macron, El Khoméri... soit l'élection d'une véritable gauche anti-capitaliste avec pour la présidentielle le candidat JL Mélenchon à qui le PCF apporte son soutien ! Je suis à votre écoute pour construire « La France en Commun », celle de la construction de la 6^{ème} République.

Groupe Mieux vivre à Château-Thierry

Le conseil du 13 mars a commencé sur un ton très agressif du maire par des remarques bien futiles lors de l'installation de madame Michèle HIERNARD, qui fut élue conseillère municipale sur notre liste 'Château fait front'. Nous avons voté le budget puisque les impôts n'augmentent pas pour les Castels avec des investissements importants. Il ne faut pas être dupe, car ce bon résultat c'est simplement un transfert des dépenses qu'il faudra bien payer. Pour cela, le contribuable sera mis à contribution par la Communauté de Communes, le Département, la Région, l'Etat, etc. A l'arrivée, pas de miracle, votre feuille d'impôts ne va pas diminuer, bien au contraire comme vous pourrez le constater malheureusement, hélas !

Groupe «Château-Thierry fait front»



En effet, nous sommes de plus en plus nombreux à faire des usages simultanés de nos appareils multimédias, des outils qui demandent eux-mêmes un débit toujours plus important. Aussi, le réseau actuel tend à être saturé d'informations.

La fibre optique, dont les capacités sont potentiellement illimitées, résout ce problème. Elle permet notamment d'envoyer et de télécharger des fichiers volumineux en un instant.

Le déploiement de la fibre optique est en cours depuis 2010 dans tout le pays. Dans l'Aisne, c'est l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne qui est chargée de couvrir la totalité du territoire non couvert par l'investissement privé, soit 757 communes et environ 205 000 prises en 10 ans.

Fibre optique CHÂTEAU-THIERRY BIENTÔT CONNECTÉE !

Une première phase de raccordement de 105 000 prises est engagée entre 2015 et 2019. Château-Thierry fait partie de cette première phase du projet de déploiement et bénéficiera donc du raccordement dès cette année !

La fibre optique est un fil de plastique ou de verre qui permet de faire transiter des informations à vitesse élevée sur de grandes distances. Elle va progressivement remplacer les câbles de cuivre (ADSL) que nous utilisons aujourd'hui avec notre connexion Internet.

- La fibre optique, pour quels services ?**
- ▶ Télécharger des vidéos à la demande et des morceaux de musique en un instant
 - ▶ Profiter d'un temps de réponse quasi instantané pour les jeux en ligne
 - ▶ Travailler depuis le domicile et envoyer des pièces jointes et des fichiers volumineux en quelques secondes
 - ▶ Sauvegarder et envoyer des fichiers volumineux vers le cloud en quelques minutes
 - ▶ Exploiter pleinement le potentiel de la Haute Définition, et de l'Ultra HD 4K) avec une fluidité totale des images (sans compression ni pixellisation) et un son 5.1 Dolby Digital (HD+)
 - ▶ Profiter simultanément de tous les usages multimédia, sans altérer la réception de l'image.

Les étapes du déploiement de la fibre optique

ETAPE 1 - Déploiement de la fibre
Dans un premier temps, des études et des travaux dits de «transport» et de «desserte» seront réalisés. Il s'agit de créer un réseau de fibre optique jusqu'au plus près des habitations, au départ d'un Noeud de Raccordement Optique (NRO) jusqu'au Point de Mutualisation (PM). Puis du PM jusqu'à un Point de Branchement Optique (PBO) desservant 5 à 6 abonnés.

ETAPE 2 - Le raccordement
Dans un second temps, une fois ces travaux réalisés, tous les logements seront «raccordables» et les particuliers et les entreprises qui le souhaitent, pourront faire une demande de raccordement. Le raccordement au réseau s'effectue soit en aérien soit en souterrain, en utilisant les réseaux existants.

Les habitants pourront s'abonner à la fibre auprès du fournisseur d'accès internet de leur choix, proposant des services sur le réseau. La fibre optique sera alors installée, en tirant un câble (de 5 mm de diamètre environ) jusqu'à une prise terminale optique qui sera implantée à l'intérieur du domicile, à proximité de la prise téléphonique.

Dans le cas d'un bâtiment collectif (immeuble comprenant plus de quatre logements), le raccordement d'un appartement en fibre optique, entre le palier et l'intérieur du logement, s'effectue selon les modalités prévues par la convention signée entre la copropriété et l'opérateur d'immeuble.

Hommages

Jean-Michel FLOURY, a accompagné les jeunes durant toute sa vie, à la fois sur les bancs de l'école (enseignant pendant 20 ans à l'école de Neuilly St Front) et sur les terrains de rugby (ancien président du club de rugby de Château-Thierry). La municipalité salue cet engagement au service des autres et notamment au service de notre jeunesse.

Jean VIET, ancien maire de la commune de Rozet Saint Albin et qui a été à l'initiative de l'une des premières structures intercommunales dans l'Aisne (syndicat d'études et de programmation du canton de Neuilly St Front).

Jeanine BAINOL, était une femme affable, courtoise, respectueuse des autres, dévouée à sa commune de Crézancy. La municipalité adresse ses condoléances à sa famille.

Gilles LAVOINE, L'ensemble du conseil municipal s'associe à la douleur de la famille de Gille Lavoine, père d'un agent de la ville.

Francis KNOTA, Engagé dans la défense de l'environnement, Francis KNOTA était mobilisé dans la préservation de l'abeille en oeuvrant comme sentinelle. Merci à son action indispensable à la sauvegarde de nos cultures et de la biodiversité.

Jean-Marc PRZYBYLA, agent technique de la ville de Garges-les-Gonesses, il est décédé lors d'un accident de la circulation. Le conseil municipal présente ses condoléances à sa famille.

Gérard VECTEN, Le conseil municipal rend hommage à Gérard VECTEN, ancien maire de Villers-Hélon, pendant 43 ans.

Gisèle BOSSER, Le conseil municipal présente ses condoléances à Didier BOSSER qui vient de perdre sa maman.

Maxime FLEURY, La municipalité rend hommage à Maxime FLEURY, retraité de la Gendarmerie.



BUDGET 2017

Château-Thierry 1^{ère} ville de Picardie pour sa gestion financière !

Etude ODIS, parmi les villes de 10 000 à 20 000 habitants

Compte administratif général 2016

Le compte administratif représente les résultats de l'année écoulée

Malgré un contexte très contraignant (baisse des dotations de l'Etat de 9 % sur la seule année 2016), les engagements sont tenus :

- ▶ Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux.
- ▶ Soutien aux familles : des services municipaux maintenus à des tarifs contenus, pour permettre l'accès à toutes les familles.
- ▶ Le financement de la rénovation du Palais des Rencontres se fait sans augmenter les charges de la dette : plus de 60 % est financée par des subventions ; le reste par un emprunt à taux zéro auprès de la Caisse des dépôts.
- ▶ Désendettement depuis 9 ans : les charges d'intérêt de la dette ont baissé de 18 % en 2016 et la dette par habitant est inférieure à la moyenne des villes comparables à Château-Thierry.
- ▶ Investissements élevés : 4,3 millions d'euros.
- ▶ Résultat annuel de 4,9 millions d'euros

Grâce à une bonne gestion financière, la Ville a dégagé des recettes plus élevées que prévu (augmentation du nombre d'habitants) et a observé des dépenses plus faibles que prévu. Grâce à des mesures d'économies, les dépenses de personnel et les charges courantes ont baissé de 1 %.

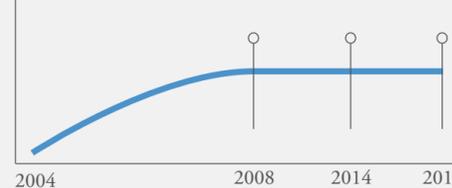
Fonctionnement

L'exécution budgétaire est saine pour 2016, avec des dépenses maîtrisées
Recettes de fonctionnement
21 082 667,03 €
Dépenses de fonctionnement
18 285 537,38 €

Investissement

Le montant des dépenses d'équipement (4,3 millions €) est très élevé.
Recettes d'investissement
7 474 371,99 €
Dépenses d'investissement
6 048 168,34 €

0%
d'augmentation des
taux communaux
pour la 9^e année consécutive
(2008-2017)



4,3M€
investis pour
l'équipement en 2016

-18%
de diminution des
charges d'intérêt de
la dette

3,4M€
d'excédent
de fonctionnement

Budget 2017

- ▶ **Baisse des taux d'imposition (neutralisation fiscale à la suite de la création de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry présidée par Etienne HAY)**
- ▶ **Pas d'augmentation des tarifs municipaux**
- ▶ **Poursuite du désendettement**
- ▶ **Baisse des charges de la dette**
- ▶ **Niveau d'investissement record**

Budget de fonctionnement

22 805 034,00 €

Budget d'investissement

12 277 316,32 €

Le budget 2017 transcrit financièrement la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat (- 230 000 €), la neutralisation des taux d'imposition, la stabilité des tarifs municipaux (+0%), la maîtrise des dépenses de fonctionnement (réduction du train de vie de la municipalité, gestion équilibrée des ressources humaines, réalisation d'audits par le contrôle de gestion, regroupement des commandes et mutualisation des compétences avec l'intercommunalité), ainsi que la poursuite du désendettement de la ville avec une baisse de l'encours estimée à 260 000 € en 2017.

La politique volontariste de la municipalité en matière de recherche de subventions (2,4 M € en 2017) et de réduction des dépenses (- 1,5 % des charges courantes) permettra de financer un montant très élevé d'investissements nouveaux (plus de 8 M € en 2017 !)

Subventions associatives UN FORT SOUTIEN MAINTENU

L'enveloppe globale de subventions aux associations a été maintenue à 700 000 € pour 2017, comme l'année précédente. Lors de ce conseil, une première tranche de 642 200 euros de subventions a été répartie aux associations.



Découverte des métiers : agir pour l'avenir de nos enfants



Jeux des 1000€, Château-Thierry sur les ondes de France Inter les 5, 6 et 7 avril



Journée de la mémoire des génocides : sensibiliser les plus jeunes



Noyon et Château-Thierry réunis par leurs Conseils des sages

Au fil des délibérations

Château-Thierry : Une ville à vivre, aujourd'hui et demain

FINANCES

Compte administratif

Le compte administratif 2016 est validé.

31 POUR, 1 ABSTENTION ✓

Compte administratif annexe restauration 2016

Le déficit du budget restauration a continué de diminuer en 2016. L'arrêté du compte est approuvé.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Compte de gestion du budget général 2016

Compte de gestion du budget annexe restauration 2016
Après vérification du Trésorier payeur général, les comptes sont approuvés.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Affectation du résultat 2016 au budget primitif général 2017

Grâce à un résultat de fonctionnement de 5,1 M €, le bilan très positif du budget 2016 permet de reporter au budget primitif 2017 la somme de 2,8 M € à la section de fonctionnement et la somme de 2,3 M € à la section d'investissement.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Affectation du résultat 2016 au budget annexe restauration 2017

Les résultats de 2016 permettent d'affecter 790,05 € à la section de fonctionnement et 3 312 € à la section d'investissement du budget annexe restauration 2017.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Vote des trois taxes : pas d'augmentation pour la 9^e année consécutive

En 2017, les taux communaux diminueront pour compenser l'augmentation des taux intercommunaux à la suite de la création de la CARCT depuis le 1er janvier. Cette baisse, concertée avec l'ensemble des communes de la CARCT, entraînera une perte de recettes fiscales pour la ville de Château-Thierry, estimée à 752 000 euros.

Pour compenser cette baisse durable, la CARCT reversera donc chaque année 752 000 euros à la Ville via une augmentation de l'attribution de compensation. Fidèle à son engagement depuis 2008 en faveur des familles, la municipalité n'augmentera pas ses taux de fiscalité.

- Ainsi, les taux d'imposition pour les taxes locales en 2017 seront les suivants :
- ▶ Taxe d'habitation : 16,12 %
 - ▶ Foncier bâti : 20,81 %
 - ▶ Foncier non bâti : 39,22 %

Conformément à l'engagement de stabilité fiscale pris par la municipalité en 2008 et 2014, les taux d'imposition locaux, neutralisant les taux intercommunaux, sont inférieurs aux années précédentes.

31 POUR, 1 ABSTENTION ✓

Budget primitif général 2017

Le budget primitif général 2017 a été adopté

31 POUR, 1 CONTRE ✓

Budget annexe restauration 2017

Le budget primitif 2017 du budget annexe restauration a été adopté :

- ▶ Fonctionnement : 845 314,05 euros
- ▶ Investissement : 80 271,00 euros

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Subventions 2017 aux associations

Le conseil adopte sa répartition.

31 POUR, 1 ABSTENTION ✓

Subventions 2017 au CCAS - Accompagner les familles

La ville accorde au centre communal d'action sociale (CCAS) une subvention de 595 000 €, équivalente à celle demandée par le centre.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Engagement citoyen collectif

Attribution des bourses 2017

La municipalité s'est engagée à récompenser l'engagement citoyen collectif par la création d'une bourse annuelle de 1 500 €. Cette bourse est ainsi attribuée à des associations de Château-Thierry dont l'activité particulièrement remarquable favorise le développement local et durable, la solidarité et le rayonnement de la ville. Pour 2017, le Conseil municipal décide de reverser la bourse aux associations suivantes, choisies au regard de l'intérêt général poursuivi par leurs activités :

- ▶ Ring Olympique Castelthéodoricien
- ▶ Ligue des Droits de l'Homme
- ▶ Amicale des Parents d'Elèves du Conservatoire
- ▶ Cité Soleil
- ▶ Association des Randonneurs Pédestres du Sud de l'Aisne

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

URBANISME

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Transfert de compétence à la CARCT

L'élaboration et l'évolution du Plan Local d'Urbanisme étant désormais la compétence de la CARCT, la municipalité donne son accord au Conseil communautaire pour poursuivre et achever la révision de ce document engagée le 12 décembre 2016.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

POLITIQUE DE LA VILLE

Avenant - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Grâce à la convention signée entre la Ville, la Maison du CIL et LOGIVAM, l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sera utilisé pour la rénovation énergétique des logements loués par les bailleurs.

Etant donné la loi adoptée le 29 décembre 2016, cette convention, se poursuivant initialement jusque 2018, doit être prolongée jusque 2020. Le Conseil municipal autorise donc la signature d'un avenant de prolongation.

31 POUR, 1 ABSTENTION ✓

PATRIMOINE

Convention avec Un château pour l'emploi

Afin de restaurer et de mettre davantage en valeur le château médiéval, la Ville confie à l'association « Un château pour l'emploi » une mission de dévégétalisation autour des remparts nord et de maçonnerie pour les courtines et les tours attenantes. Ces travaux

permettront d'embellir ce joyau de notre patrimoine et de créer un nouveau parcours de visite.

Par ailleurs, l'association œuvre pour l'intégration professionnelle des publics éloignés de l'emploi en confiant ces travaux à un chantier d'insertion. En travaillant à la remise en état de ce bâtiment classé Monument Historique, les participants bénéficieront d'une formation professionnelle aboutie et particulièrement valorisante.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓



Agir pour l'insertion et embellir le patrimoine

TRAVAUX

Réhabilitation du Palais des Rencontres

Demande de subvention au titre du FNADT

Afin de soutenir le coût des travaux de la réhabilitation du Palais des Rencontres, d'ores et déjà financés à plus de 60 % par l'Etat, la CAF et la Région, la Ville sollicite une subvention de 200 000 € au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Dotations de soutien à l'investissement public local

Demandes de subventions
La Ville sollicite auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local, les subventions les plus élevées possibles pour financer les projets suivants :

- ▶ Grosses réparations scolaires - Ecole Hérissons
- ▶ Réalisation d'infrastructures de circulation douce permettant de relier le lieu de vie Blanchard à la zone d'accueil et de loisirs de la Moiserie
- ▶ Travaux stimulant l'activité commerciale et touristique et favorisant le développement de l'attractivité du centre-ville.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Maison de Santé pluri-professionnelle au lieu de vie Blanchard - Demande de subvention

La municipalité souhaite renforcer la proximité de l'accès aux soins de qualité sur la ville en créant une Maison de Santé pluri professionnelle au lieu de vie Blanchard. Afin de financer cette opération estimée à 1 190

308 € HT, le conseil municipal sollicite une subvention équivalente à 35 % de ce coût, soit 416 608 €, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

PERSONNEL

Mise à jour du tableau des emplois permanents

Afin d'optimiser le fonctionnement des services et d'adapter la gestion du personnel aux besoins de la municipalité, le conseil municipal modifie le tableau permanent des emplois territoriaux.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le RIFSEEP tend à remplacer le système de prime actuel de la fonction publique territoriale, un système aujourd'hui très complexe. Le Conseil municipal décide donc d'instaurer le RIFSEEP pour les agents de la municipalité en vue de simplifier le paysage indemnitaire et lui donner plus de visibilité.

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓

AFFAIRES GENERALES

Calendrier des fêtes foraines et des foires de l'année

Le Conseil municipal a approuvé le calendrier des fêtes foraines et foires décidé en accord avec les commerçants :

- ▶ Fête de Pâques : 16 avril 2017 au port à sable.
- ▶ Fête de la musique : le 21 juin 2017
- ▶ Fête Jean de La Fontaine : 23 > 25 juin 2017. Fête foraine : 23 > 26 juin 2017
- ▶ Braderie : 4 et 5 novembre 2017
- ▶ Fête de novembre : 3 > 6 novembre 2017

VOTE À L'UNANIMITÉ ✓



Des Fêtes Jean de La Fontaine prometteuses pour 2017